

données calculées à partir de la grille des rémunération validée à la date du : 23/11/2022
APPLICABLE AU : 01/01/2023

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)									
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 9)	heures supplémentaires		vacations	interventions d'universitaires, conférenciers, auxiliaires d'enseignement		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
Grille A (CA)	CODE TAUX	MONTANT	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT
Enseignant en primaire (P)	CAP10 (2)	95,300 TND	110,200 TND	CAP20	190,600 TND	CAP8	76,200 TND	CAP4	38,100 TND
Enseignant en secondaire (S)	CAS10	143,000 TND	165,300 TND	CAS17 CAS24	243,100 TND 343,200 TND	CAS8	114,400 TND	CAS4	57,200 TND
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 9)	heures supplémentaires		vacations	interventions d'universitaires, conférenciers, auxiliaires d'enseignement		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
Grille 1* et Grille 11 (C1* et C11)	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT
IATOS (A)	HEA10	48,600 TND	48,600 TND	HEA20	97,200 TND	HEA8 (1)	38,900 TND	HEA4	19,400 TND
Enseignant en primaire (P)	HEP10	72,900 TND	84,200 TND	HEP20	145,800 TND	HEP8	58,300 TND	HEP4	29,200 TND
Enseignant en secondaire (S)	HES10	109,300 TND	126,300 TND	HES20	218,600 TND	HES8	87,400 TND	HES4	43,700 TND
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations	interventions d'universitaires, conférenciers, auxiliaires d'enseignement		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
Grille 1E (CE1)	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT
Enseignant en primaire (P)	C1EP10 (2)	49,000 TND	56,600 TND	C1EP20	98,000 TND	C1EP8	39,200 TND	CE1P4	19,600 TND
Enseignant en secondaire (S)	C1ES10	73,500 TND	84,900 TND	C1ES17 C1ES24	125,000 TND 176,400 TND	C1ES8	58,800 TND	CE1S4	29,400 TND
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations	activités péri éducatives (activités ponctuelles à caractère sportif, artistique ou culturel)		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
Grille 2E (CE2)	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT	CODE TAUX	MONTANT
Enseignant en primaire (P)	C2EP10 (3)	46,100 TND	53,300 TND	C2EP14	64,500 TND	C2EP8 (4)	32,300 TND	C2EP4	18,400 TND
Enseignant en secondaire (S)	C2ES10	69,200 TND	80,000 TND	C2ES14	96,900 TND	C2ES8	48,400 TND	C2ES4	27,700 TND

(1) heures d'encadrement des activités de piscine

(2) remplacement heures primaires et instituteurs

(3) remplacements des maîtres d'arabe en enseignement primaire

(4) heures animation de cantine en primaire

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)					
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 10)	heures supplémentaires		vacations		
Grille 10 (C10)	CODE TAUX	MONTANT			
IATOS (A)	C10A	36,500 TND	36,500 TND		
Grille 9 (C09)	CODE TAUX	MONTANT			
IATOS (A)	C09A	33,600 TND	33,600 TND		
Grille 8 (C08)	CODE TAUX	MONTANT			
IATOS (A)	C08A	28,300 TND	28,300 TND		
Grille 7 (C07)	CODE TAUX	MONTANT			
IATOS (A)	C07A	25,100 TND	25,100 TND		
Grille 6 (C06)	CODE TAUX	MONTANT			
IATOS (A)	C06A	24,100 TND	24,100 TND		
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 10)	heures supplémentaires		vacations		Charge exceptionnelle (travaux insalubres, dangereux, très pénibles) Animations de Club / Travail de nuit/ Surveillance devoir sur table
Grille 5 (C05)	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT
IATOS (A)	C05A (5/6)	19,400 TND	19,400 TND	C05AHA	38,800 TND
Grille 4 (C04)	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT
IATOS (A)	C04A	17,000 TND	17,000 TND	C04AHA	34,000 TND

(5) surveillances des examens

(6) remplacements Asem, surveillants vacataires

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)					
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 9)	heures supplémentaires		vacations		
	CODE TAUX	MONTANT		CODE TAUX	MONTANT
Grille 3 (C03)	GR3HS	16,500 TND	16,500 TND	GR3CE	33,000 TND
Grille 2 (C02)	GR2HS	13,000 TND	13,000 TND	GR2CE	26,000 TND
Grille 1 (C01)	GR1HS	10,200 TND	10,200 TND	GR1CE	20,400 TND

Pour l'ensemble des catégories de personnels et des situations d'emplois, les heures effectuées un jour férié sont affectées d'un coefficient multiplicateur de 1,3 sauf disposition spécifique prévue au règlement intérieur du travail.

PRIME ATTRIBUEES POUR INSTALLATION NOUVEAUX ARRIVANTS	PRIMES ATTRIBUEES POUR FETES NATIONALES
--	--

PRIME D'INSTALLATION		
<i>INDEMNITE FORFAITAIRE D'INSTALLATION</i>		
Nombre d'enfants	PDL vivant seul	PDL vivant en couple
0	5 000 TND	12500
1	11 600 TND	14000
2	12 500 TND	15000
3	14 000 TND	16500
4	15 000 TND	17500
PLUS DE 4 ENFANTS : 1250 dinars par enfants		

PRIMES 1er Mai / Aid		
PRIME DU 1er MAI	Pts indice	618,730
	70	
PRIME DE L'AID	Pts indice	751,315
	85	
LES PRIMES DU 1 ER MAI ET DE L'AID SONT APPLICABLES A TOUS LES PDL CLASSES EN Grilles 1 / 2 / 3		
POUR LES PDL CLASSES EN CAT 4 ET 5 LES 155 PTS D'INDICE CORRESPONDANTS AUX PRIMES DU 1ER MAI ET DE L'AID ONT ETÉ VENTILES SUR 12 MOIS (+13 PTS)		

indemnités forfaitaires particulières (IFP)
--

Les indemnités spécifiques visent à valoriser des tâches particulières effectivement assumées par certains personnels des EGD qui ne seraient pas prises en compte dans le classement catégoriel proposé au personnel concerné.
Elles sont servies mensuellement

Ex.

Vaguemestre assumant des tâches supplémentaires (ex services annexés ERT : bureau des examens, bureau du primaire)

Chauffeur assumant des fonctions complémentaires (d'assistance au vaguemestre, ou prenant la responsabilité d'un groupe d'élève)

Agent de service assumant des travaux particulièrement insalubres ou dangereux (ex grosse plonge en cuisine)

Technicien de laboratoire assurant des tâches complémentaires (ex le suivi et le retraitement de produits dangereux).

code indemnité	niveau d'indemnité	Montant Mensuel de l'indemnité
IFP5	Niveau 5	133,000 TND
IFP4	Niveau 4	100,000 TND
IFP3	Niveau 3	67,000 TND
IFP2	Niveau 2	33,000 TND
IFP1	Niveau 1	17,000 TND

Indemnités et Primes Spécifiques

Montant Mensuel de l'indemnité					
IPP	INDEMNITE DE PROFESSEUR PRINCIPAL (servie sur 10 mois)	160.000 TND			
ICPE	INDEMNITE CONSEILLER PRINCIPAL EDUCATION (servie sur 12 mois)	245.000 TND			
PMPS	PRIME POUR MISSION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE (servie sur 9 mois - 100% IMP)	444,000 TND			
IPAT	INDEMNITE PROFESSEUR ACCUEIL TEMPORAIRE (servie sur 9 mois - 25% IMP)	111,000 TND			
IMAT	INDEMNITE MAITRE ACCUEIL TEMPORAIRE (servie sur 9 mois - 25% IMP)	111,000 TND			
ISS2	PRIME DOCUMENTALISTE 2nd Degré (servie 12 mois)	100,000 TND			
IPEB	IPEB INDEMNITE CORRECTION BAC	(1 à 30 copies) 156,000 TND	(31 à 60 copies) 312,000 TND	(61 à 90 copies) 468,000 TND	(91 à 120 copies) 936,000 TND